

<http://clg-marcel-carne-vineuil.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article102>

ASSR : Se préparer aux épreuves

- Pédagogie - ASSR Attestation Scolaire de Sécurité Routière -

ASSR¹

ASSR²

Date de mise en ligne : mercredi 11 janvier 2023

Copyright © Collège Marcel Carné - Tous droits réservés

S'entraîner aux ASSR, cliquez ici , <https://e-assr.education-securite-r...>

L'**ASSR1** permet la délivrance du Brevet de Sécurité Routière (le BSR correspond à la catégorie AM du permis de conduire) afin de pouvoir conduire un cyclomoteur de 50 cm³ maximum et un quadricycle léger à moteur. Les élèves doivent passer cette épreuve au collège pendant leur année de 5ème.

L'**ASSR2** est obligatoire pour s'inscrire à l'épreuve du code la route afin de suivre les cours de conduite pour l'obtention du permis de conduire . Les élèves doivent passer cette épreuve au collège pendant leur année de 3ème.